

# PRIVALTO CONVICTIONS III

Un accès à l'expertise de gérants de renom  
Une protection totale de l'investissement à maturité <sup>(1)</sup>



## PRIVALTO

Période de commercialisation :  
du 5 juillet 2010  
au 19 octobre 2010 (12h)  
Code ISIN : FR0010912352

Document communiqué à l'AMF  
conformément à l'article 212-28  
de son règlement général

Rémunération dès la souscription  
de 4 % annuels *prorata temporis*  
jusqu'au 19 octobre 2010

(rémunération d'ores et déjà incluse  
dans le prix de souscription)



**BNP PARIBAS**  
CORPORATE & INVESTMENT BANKING

La banque d'un monde qui change

Communication à caractère promotionnel

(1) Hors frais, commissions et fiscalité applicables au cadre d'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de BNP Paribas S.A.



# PRIVALTO CONVICTIONS III

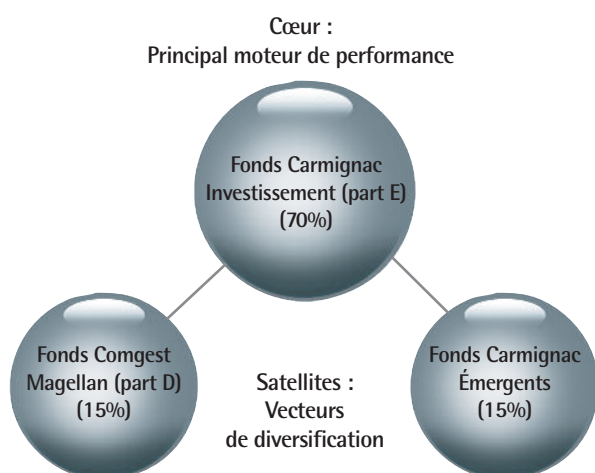
*Privalto Convictions III, titres de créance de maturité 6 ans émis par BNP Paribas S.A., offre :*

- Une exposition à trois fonds de sociétés de gestion renommées ;
- Une protection à 100 % du capital à maturité <sup>(1)</sup> ;
- Une participation variable à la performance des fonds grâce à un Panier évolutif ;
- Une indexation à hauteur de 90 % de la performance finale du Panier à maturité ;
- Un mécanisme d'enregistrement de 90 % du niveau atteint par le Panier chaque semestre.

## TROIS FONDS DE SOCIÉTÉS DE GESTION RENOMMÉES

Privalto Convictions III est adossé à l'indice de stratégie *BNP Paribas Émergents et Investissement* <sup>(2)</sup> (ci-après l'« Indice »), composé de :

- 3 fonds investis selon une approche cœur-satellite :



**Carmignac Investissement (part E)** : OPCVM actions internationales sans aucune contrainte sectorielle ou géographique.

Performance annuelle moyenne : 6,6 % (performances nettes de frais de gestion de 2,25 % au 11 juin 2010 depuis la création de la part E en juillet 2006)

**Carmignac Émergents** : OPCVM en actions ou titres de sociétés situées ou dont l'activité est réalisée dans les pays émergents.

Performance annuelle moyenne : 10,9 % (performances nettes de frais de gestion de 1,50 % au 11 juin 2010 depuis le lancement du fonds en février 1997)

**Comgest Magellan (part D)** : OPCVM en actions ou titres de sociétés situées principalement dans les pays émergents.

Performance annuelle moyenne : 9,9 % (performances nettes de frais de gestion de 1,75 % au 11 juin 2010 depuis le lancement du fonds en décembre 1994)

Source des données chiffrées : Bloomberg

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Carmignac Gestion, société de gestion fondée en 1989 par Edouard Carmignac, gère plus de 40 milliards d'euros d'actifs et investit, via 19 fonds, sur 50 bourses à travers le monde.

Comgest, société de gestion fondée en 1986 par Jean-François Canton et Wedig Von Gaudecker, gère plus de 11 milliards d'euros placés sur les marchés émergents, principalement l'Asie du Sud-Est, l'Amérique Latine et l'Europe.

Ces deux sociétés de gestion ont obtenu de nombreuses récompenses professionnelles pour leurs fonds ayant affiché les meilleurs résultats.

Sources : Carmignac et Comgest, au 15 septembre 2009

- Une **poche monétaire** utilisée pour limiter le risque : la volatilité est l'indicateur de référence du risque sur les marchés. Lorsque la volatilité des fonds s'accroît, un système de contrôle du risque permet de réduire le poids des fonds au sein de l'Indice au profit de l'investissement sur un actif sans risque : la poche monétaire. Lorsqu'au contraire la volatilité diminue, le poids des fonds dans l'Indice est augmenté.

L'investisseur bénéficie d'un moteur de performance lié au comportement de trois fonds de sociétés de gestion réputées, ainsi que d'un mécanisme visant à atténuer l'effet de toute correction importante en situation de marché instable.

(1) Hors frais, commissions et fiscalité applicables au cadre d'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de BNP Paribas S.A.

(2) La performance est calculée en excès du taux sans risque.

Les termes « capital », « capital initial », « capital investi » et « investissement initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale des titres de créance soit 1 000 €. Le montant remboursé est calculé sur la base de cette valeur nominale.

*Privalto Convictions III optimise l'indexation à l'indice BNP Paribas Émergents et Investissement avec :*

## UNE PROTECTION À 100 % DU CAPITAL À MATURITÉ <sup>(1)(2)</sup>

Quelle que soit la performance de l'Indice au bout des 6 ans, Privalto Convictions III restitue au minimum l'investissement initial à l'échéance <sup>(1)</sup>.

L'investisseur est assuré de récupérer son capital à maturité <sup>(1)</sup>.

## UN PANIER ÉVOLUTIF

Privalto Convictions III repose sur un panier évolutif (ci-après le « Panier »), qui investit sur l'indice de stratégie *BNP Paribas Émergents et Investissement*. L'allocation du Panier évolue au cours du temps : l'exposition à l'Indice peut être partielle (la part résiduelle du Panier est alors conservée sous forme de liquidités), totale, et même atteindre 150 % :

- L'exposition à l'Indice **augmente**, dans la limite de 150 %, lorsque le Panier enregistre de **bonnes performances**.
- Elle **diminue** en conservant un minimum de 15 % lorsque le Panier enregistre des **performances moins favorables**.

En effet, le niveau atteint par le Panier est comparé chaque jour à une ligne de référence qui augmente progressivement <sup>(3)</sup>. Plus le niveau du Panier est supérieur à la ligne de référence, plus l'exposition à l'Indice augmente. Dans le cas contraire, l'exposition diminue.

L'exposition supérieure à 100 % vise à amplifier les bonnes performances potentielles de l'Indice ; l'exposition partielle à en amortir les contre-performances. Toutefois, en cas d'inflexion brutale à la hausse comme à la baisse, le Panier peut temporairement générer une sous-performance par rapport à l'Indice car tout ajustement de l'exposition prend effet dans un délai de trois jours ouvrés.

La participation de l'investisseur est adaptée à la performance des trois fonds afin d'exploiter au mieux les tendances de marché.

## 90 % DE LA PERFORMANCE FINALE DU PANIER À MATURITÉ

À maturité, on observe la progression du Panier par rapport à son niveau d'origine. Si elle est positive, l'investisseur est alors assuré de recevoir, en sus du capital initial, une prime de remboursement de **90 % de la performance finale du Panier** <sup>(1)</sup>.

**Par exemple**, si le Panier gagne 110 % par rapport à son niveau d'origine, le produit assure un niveau de remboursement de 100 % + (90 % × 110 %) = 199 % du capital initial <sup>(1)</sup>, soit un taux de rendement actuariel de 12,1 % <sup>(1)</sup>.

L'investisseur bénéficie de façon partielle mais significative d'une hausse potentielle des fonds grâce à un niveau d'indexation élevé.

(1) Hors frais, commissions et fiscalité applicables au cadre d'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de BNP Paribas S.A.

(2) En cas de survenance d'un Événement Extraordinaire tel que décrit dans le prospectus des titres de créance, chaque porteur se verra rembourser par Obligation, à la Date de Maturité, un montant qui sera le maximum entre :

(i) la Valeur Nominal par Obligation et,

(ii) la juste valeur de marché des titres de créance qui sera déterminée de bonne foi par l'Agent de Calcul à la date de survenance de l'Événement Extraordinaire affectant l'Indice ou les Fonds, qui devra agir au mieux des intérêts des porteurs.

(3) Fixée au départ à 82 %, la ligne de référence croît durant la vie du produit jusqu'à atteindre 100 % à maturité. Elle vaut ainsi par exemple 85 % le 20 octobre 2011, 91 % le 20 octobre 2013 et 97 % le 20 octobre 2015.

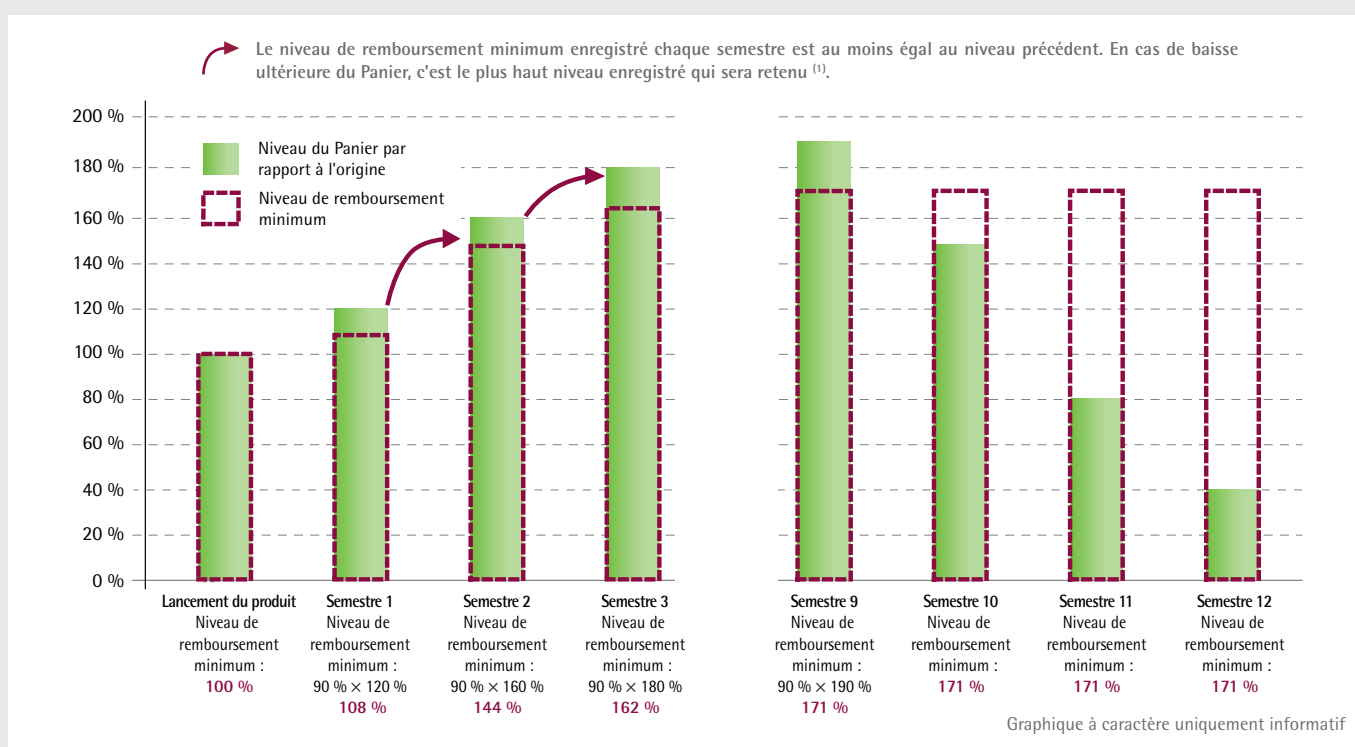
## UN MÉCANISME D'ENREGISTREMENT DE 90 % DU NIVEAU ATTEINT PAR LE PANIER CHAQUE SEMESTRE

Afin de protéger l'investisseur contre un retournement de marché, un niveau de remboursement minimum est enregistré chaque semestre.

Tous les 6 mois, on enregistre 90 % du niveau atteint par le Panier. À maturité, l'investisseur est assuré d'être remboursé au moins à hauteur du niveau ainsi enregistré<sup>(1)</sup>.

Par exemple, si un semestre, le Panier se situe à 190 % de son niveau d'origine, le niveau de remboursement minimum sera de  $190 \% \times 90 \% = 171 \%$  du capital initial<sup>(1)</sup>, soit un taux de rendement actuariel de 9,35 %<sup>(1)</sup>.

Dès qu'un semestre, le niveau enregistré est supérieur au niveau initial du Panier, le remboursement à maturité est d'ores et déjà supérieur au capital investi.



Le plus haut niveau de remboursement enregistré un semestre reste acquis à l'investisseur, même en cas de baisse ultérieure.

### AVANTAGES

- Capital intégralement remboursé à échéance<sup>(1)</sup>
- Indexation à l'indice de stratégie *BNP Paribas Émergents et Investissement*, composé de trois fonds de renom
- Exposition à l'Indice revue quotidiennement pour tirer profit du contexte de marché s'il est porteur et en limiter l'effet s'il est défavorable
- Mécanisme de protection progressive de la performance permettant au produit de générer une performance supérieure à celle du Panier en cas de retournement de marché

### INCONVÉNIENTS

- Risque de perte partielle ou totale en capital en cas de revente sur le marché secondaire avant maturité
- Risque de ne recevoir à maturité aucune prime de remboursement en sus du capital si la performance finale du Panier est négative et si aucun des niveaux de remboursement enregistrés en cours de vie n'est supérieur à 100 %
- Risque d'écart entre la performance des fonds et celle du Panier du fait des mécanismes mis en œuvre (contrôle du risque, exposition évolutive)
- Indexation partielle du produit au Panier pouvant conduire à une sous-performance

(1) Hors frais, commissions et fiscalité applicables au cadre d'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de BNP Paribas S.A.

## EN RÉSUMÉ

À l'échéance des 6 ans, Privalto Convictions III verse :

100 % du capital initial <sup>(1)</sup>

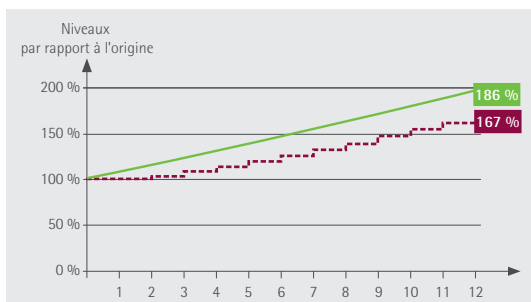
+

90 % de la performance positive du Panier évolutif générée grâce aux 3 fonds

Avec au moins :

Le plus haut des niveaux de remboursement minimum enregistrés chaque semestre

## SCENARI DE MARCHÉ

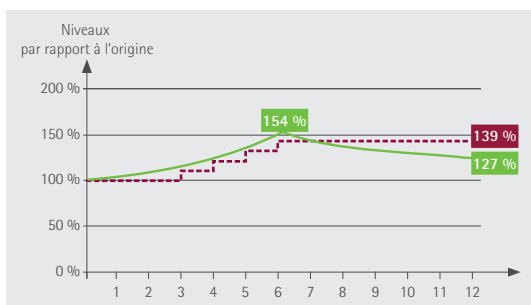


### Scénario favorable

La bonne performance des fonds permet au niveau du Panier de croître en permanence. Il atteint ainsi son plus haut niveau (186 %) à la dernière date de constatation.

Si ce niveau permet de garantir  $90\% \times 186\% = 167\%$  du capital à maturité, la performance de 86 % correspondante permet de restituer un meilleur niveau de remboursement :  $100\% + (90\% \times 86\%) = 177\%$  du capital. C'est donc ce dernier qui s'applique.

Privalto Convictions III rembourse donc l'investisseur à hauteur de **177 % du capital initial, soit un taux de rendement actuariel de 10 % <sup>(1)</sup>**.

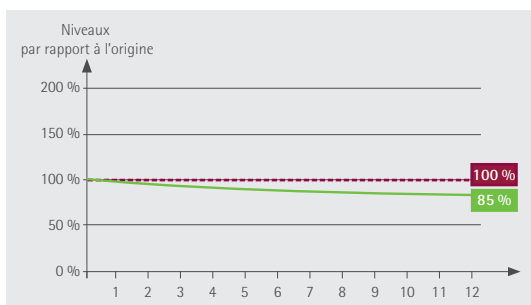


### Scénario médian

Grâce à la participation variable à la performance des fonds, le Panier se situe à maturité à 127 % de son niveau initial, en dépit d'un retournement de marché.

Le plus haut niveau enregistré en cours de vie s'élève à  $90\% \times 154\% = 139\%$  et permet d'obtenir un meilleur remboursement.

Privalto Convictions III rembourse donc l'investisseur à hauteur de **139 % du capital initial, soit un taux de rendement actuariel de 5,6 % <sup>(1)</sup>**.



### Scénario défavorable

Le Panier évolutif permet de limiter l'impact d'un repli de marché : il clôture à maturité à 85 % de son niveau initial.

Ce contexte défavorable n'a pas permis d'enregistrer en cours de vie un niveau de remboursement supérieur à 100 %.

À maturité, l'investisseur reçoit **100 % de son investissement initial grâce à la garantie en capital, soit un taux de rendement actuariel de 0 % <sup>(1)</sup>**.

(1) Hors frais, commissions et fiscalité applicables au cadre d'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de BNP Paribas S.A.

## CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES

■ Code ISIN :	FR0010912352
■ Appellation commerciale :	Privalto Convictions III
■ Forme juridique :	Obligations de droit français remboursées au pair à maturité
■ Cotation :	Bourse du Luxembourg
■ Émetteur :	BNP Paribas S.A. (S&P AA / Moody's Aa2 / Fitch AA-)
■ Devise :	EUR
■ Valeur nominale :	1 000 euros
■ Date d'émission :	5 juillet 2010
■ Prix d'émission :	98,77 %
■ Période de souscription :	du 5 juillet 2010 au 19 octobre 2010
■ Rémunération pendant la période de souscription :	4 %/an, d'ores et déjà incluse dans le prix de souscription
■ Sous-jacent :	Indice de stratégie <i>BNP Paribas Émergents et Investissement</i>
■ Frais :	Des commissions relatives à cette transaction ont été payées par BNP Paribas Arbitrage à des tiers. Elles couvrent les coûts de la distribution et/ou de structuration et sont d'un montant annuel maximum équivalent à 1,20 % du montant de l'émission.
■ Date de constatation initiale :	20 octobre 2010
■ Dates de constatation intermédiaires :	13 avril 2011, 13 octobre 2011, 13 avril 2012, 15 octobre 2012, 15 avril 2013, 14 octobre 2013, 14 avril 2014, 13 octobre 2014, 13 avril 2015, 13 octobre 2015, 13 avril 2016, 13 octobre 2016
■ Date de constatation finale :	13 octobre 2016
■ Date de Maturité :	20 octobre 2016
■ Après la période de souscription :	Privalto Convictions III peut être revendu sur le marché secondaire sans frais et acheté dans la limite de l'enveloppe disponible.
■ Valorisation :	Quotidienne. Le prix de rachat sera calculé à partir de la valorisation théorique de marché des titres de créance.



**BNP PARIBAS**  
CORPORATE & INVESTMENT BANKING

La banque d'un monde qui change

### AVERTISSEMENT :

Privalto Convictions III (ci-après les « Titres ») sont des titres de créance dont le capital est remboursé au pair à maturité, cotées en Bourse de Luxembourg pouvant être utilisées comme valeurs de référence de contrats d'assurance vie libellées en unités de compte. Le Groupe BNP Paribas ne peut être tenu responsable des conséquences financières ou de quelque autre nature que ce soit résultant de l'affectation de versements effectués dans le cadre du contrat d'assurance vie sur Privalto Convictions III. Privalto Convictions III est notamment proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre d'un contrat d'assurance vie et ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'instrument financier sous-jacent qui est présenté dans cette brochure. Chaque personne a pris note qu'il lui appartient d'étudier et d'évaluer les risques, les avantages et la faisabilité de la transaction et devra si nécessaire consulter préalablement ses propres conseils juridiques, financiers, fiscaux, comptables ou tout autre professionnel. Le Groupe BNP Paribas ne donne aucune garantie et ne fait aucune recommandation à cet égard. BNP Paribas recommande, conformément à l'article 212-28 du règlement général de l'AMF, de lire attentivement la rubrique « facteurs de risques » du prospectus. Les sociétés du Groupe BNP Paribas ne sauraient être considérées comme des conseils juridiques, fiscaux ou comptables. La cession des Titres par BNP Paribas Arbitrage SNC, agissant en tant que preneur ferme des Titres, pourra intervenir par voie d'offre au public en France conformément aux dispositions de l'article L 411-1 du Code Monétaire et Financier, du fait de l'envoi par la Commission de Surveillance du Secteur Financier à l'Autorité des Marchés Financiers d'un certificat d'approbation conformément aux dispositions des articles 17 et 18 de la directive 2003/71 du 4 novembre 2003 dite Directive Prospectus. Le Prospectus d'émission des Titres a été approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier, autorité de tutelle luxembourgeoise, le 1<sup>er</sup> juillet 2010. Des exemplaires du Prospectus peuvent être obtenus sur simple demande auprès de BNP Paribas Securities Services Luxembourg Branch, 33, rue de Gasperich, Howald-Hesperange, L 2085 Luxembourg et sont disponibles sur les sites Internet [www.privalto.fr](http://www.privalto.fr) et [www.bourse.lu](http://www.bourse.lu). L'indice BNP Paribas Émergents et Investissement (« l'Indice ») est la propriété exclusive de BNP Paribas (le « Promoteur de l'Indice »). BNP Paribas Arbitrage SNC (« l'Agent de Calcul ») et le Promoteur de l'Indice ne garantissent pas l'exactitude et/ou l'exhaustivité de la composition, du calcul, de la publication et de l'ajustement de l'Indice, ni celles des données incluses dans cet Indice ou de celles sur lesquelles l'Indice est basé. L'Agent de Calcul et le Promoteur de l'Indice déclinent toute responsabilité au titre des éventuelles erreurs, omissions ou interruptions relatives à l'Indice. L'Agent de Calcul et le Promoteur de l'Indice ne donnent aucune garantie, expresse ou implicite, (i) quant aux résultats pouvant être obtenus de l'utilisation de l'Indice ou les données le composant et (ii) quant à la valeur marchande ou l'adéquation de l'Indice à une fin donnée. En conséquence, le Promoteur de l'Indice et l'Agent de Calcul ne sauraient être responsables d'un quelconque dommage (direct ou indirect) ou perte résultant de l'utilisation de l'Indice.

Une équipe à votre disposition :

N° Azur : 0 810 00 40 30

[www.privalto.fr](http://www.privalto.fr)